

L'UVA est une structure qui vise à l'animation de la vie associative en suscitant et en portant des initiatives dans les domaines de la formation, du partage des connaissances et des compétences, de la réflexion et de la recherche contribuant ainsi au développement de la vie associative dans son territoire. Elle est appuyée et/ou hébergée par l'Université.

1/ L'UVA est un lieu de partage dont les activités de réflexion et de recherche sont dirigées et animées conjointement par des personnels de l'Université et des acteurs associatifs, notamment au sein de son groupe de pilotage.

Cette dualité de positions et d'animation, fonctions et rôles, fonde sa spécificité et lui donne un fonctionnement unique en France.

2/ Ses activités sont ouvertes à tous, au service du bien public, dans une recherche d'intérêt général et d'une pratique active de la démocratie.

3/ Dans une conception de la Formation Continue comme élément majeur du service public de l'Enseignement supérieur, elle s'adresse à toute personne cherchant une maîtrise des savoirs et des compétences, pour faciliter le développement de la personnalité et de la capacités à comprendre et tirer parti des évolutions de notre société.

4/ Elle contribue à la promotion d'une vie associative basée sur la responsabilité, l'autonomie et la participation citoyenne. Elle développe un mode de fonctionnement où les différents acteurs adhérents, bénévoles, usagers, dirigeants, salariés trouvent leur place à travers un projet associatif donnant du sens à l'activité de chacun et favorisant le « vivre ensemble » dans la diversité.

5/ Elle considère que les associations sont un élément moteur de la vie publique et démocratique. Son action doit permettre aux acteurs tant professionnels que bénévoles ou militants d'intervenir avec compétence autant dans la vie de leurs associations que dans les débats qui traversent la démocratie pour participer à la transformation de la société dans le sens de leur projet associatif et faire émerger des solutions originales.

6/L'UVA n'est ni une association, ni une fédération ; elle est un lieu démocratique de réflexion. Elle n'entre pas en concurrence avec les formations données au sein des associations ou des fédérations. Elle en est partenaire et complémentaire.

Grâce à la diversité et à la qualité de ses intervenants d'origine différente, elle apporte également une plus-value à l'Université d'appui.

7/ L'UVA développe une approche critique du champ associatif et de ses questionnements, l'ouverture de débats de types culturels, sociaux et politiques respectant la laïcité, ses partenaires et la diversité de chacun.

8/ L'UVA cherche à assurer ses prestations au plus près des ses bénéficiaires dans un esprit de décentralisation et de participation, le cas échéant en favorisant la création d'antennes.

9/ Chaque antenne peut avoir le fonctionnement de son choix afin de favoriser, dans le cadre des principes énoncés par la présente charte, son autonomie. Sur son territoire d'intervention, elle peut concourir à la mise en réseau et au soutien des associations.

10/ L'appartenance à l'UVA et l'utilisation de la dénomination UVA implique l'acceptation de cette charte.